

Municipalité de la  
Commune de Givrins

Préavis n° 24/2024  
au Conseil Communal du 18 avril 2024

**Demande d'un crédit extrabudgétaire de  
CHF 139'874.39 TTC destiné à financer les  
travaux de renaturation de l'étang de la Givrine**

Responsable du dossier :  
*M. Alain Blumenstein, Municipal en charge des Domaines*

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères,  
Messieurs les Conseillers,

## Préambule

L'étang de la Givrine fait partie de l'entité paysagère riche en valeurs naturelles du col du même nom, composée d'une mosaïque de pâturages, de pâturages boisés, de forêts, de milieux rocheux, murs en pierre sèches, et de milieux humides typiques du Jura.

Il est situé en contrebas de la route cantonale et de la voie de chemin de fer du NStCM, presque au niveau de la gare de la Givrine. Il se trouve sur la parcelle 364 de la commune Saint-Cergue, parcelle propriété de la Commune de Givrins.

Il s'agit d'une zone marécageuse clôturée d'environ 4'500m M2 (1 terrain de football) incluant un plan d'eau permanent, le seul présent dans le secteur du col. Ce biotope est un élément essentiel pour la flore et la faune locales et notamment les amphibiens qui l'utilisent pour leur reproduction (crapaud commun, grenouille rousse, triton alpestre). Ceux-ci font l'objet d'une action promue par le Parc Jura vaudois de sauvetage depuis 4 ans, en période de reproduction, par des bénévoles, leur évitant la traversée plus que périlleuse de la voie de chemin de fer et de la route cantonale.

Son origine est due au colmatage d'un fond de doline avec un exutoire souterrain. Des curages périodiques (années 40 et 70) ont permis au site de conserver une végétation pionnière ainsi qu'un plan d'eau libre. Le développement d'un tapis flottant de végétation a rendu le site dangereux pour le bétail et la zone a été clôturée, accélérant la dynamique naturelle d'atterrissement. L'étang a été curé partiellement une dernière fois en 88-89 et sa clôture remise en état en 2004.

L'étang ainsi que le col de la Givrine sont inscrits à l'inventaire cantonal des monuments naturels et des sites (IMNS). L'étang et sa zone tampon sont affectés en zone de protection de la nature dans le plan partiel d'affectation de la Givrine du 12 mai 2009. Il s'agit d'un marais d'importance régionale et d'un site de reproduction des batraciens d'importance locale selon l'inventaire cantonal des biotopes.

Les travaux de restauration de l'étang de la Givrine sont inscrits en tant que mesures compensatoires du plan partiel d'affectation de la Givrine. La Commune de Givrins en est le maître d'ouvrage, les travaux sont ainsi à sa charge.

## Objet du préavis

Le présent préavis demande au Conseil Communal d'accepter les mesures de revitalisation suivantes : Réaménagement de l'exutoire. Curage de la zone d'eau calme. Décapage et arrachage des jeunes saules. Suppression d'une partie de la saulaie buissonnante. Mise en place d'un abreuvoir provisoire. Mise en place d'une clôture fixe et amovible.

La gestion de matériaux extraits : les matériaux présents sur le site ont fait l'objet d'analyse selon OLED (pour mise en décharge) et ORRCHIM (pour amendement) en novembre 2020.

Selon l'OLED, les matériaux sont à considérer comme peu pollués, mais dépassant la valeur limite pour plusieurs éléments inorganiques et comportent 8% de matière organique. Cela implique qu'ils devraient être incinérés ou repris par un spécialiste. La possibilité

d'amendements sur pâturages attenants est donc inenvisageable car ces matériaux ont un intérêt agronomique faible mais dépassant les gains écologiques globaux.

### **Descriptif du projet**

Travaux de revitalisation de l'étang à effectuer par une entreprise équipée et spécialisée dans les interventions en milieux naturels et humides.

Traitement et transport des matériaux dans un lieu de traitement des matériaux (compostière de Terre-Sainte, Commugny).

Machines et engins nécessaires.

Installation d'une nouvelle clôture.

Mise en place d'une signalétique.

Période de travaux entre août et octobre (période sèche et hors saison pour la faune) & coordination à prévoir avec l'amodiatiaire pour coordonner les travaux avec la pâture.

### **Coût des travaux et recherche de financement**

**Coût total des travaux (TTC) avec divers et imprévus : 139'874.39 CHF**

#### Participation financière

**Commune de Givrins (mesure de compensation PPA) : 50'000.00 CHF**

NStCM 10'000.00 CHF

DGE-Biodiversité (50% des frais de traitement des matériaux) : 22'670.00 CHF

DGMR 10'000.00 CHF

Région de Nyon (50% du 50% des frais de traitement des matériaux) : 11'335.00 CHF

Volontaires montagne 2'000.00 CHF

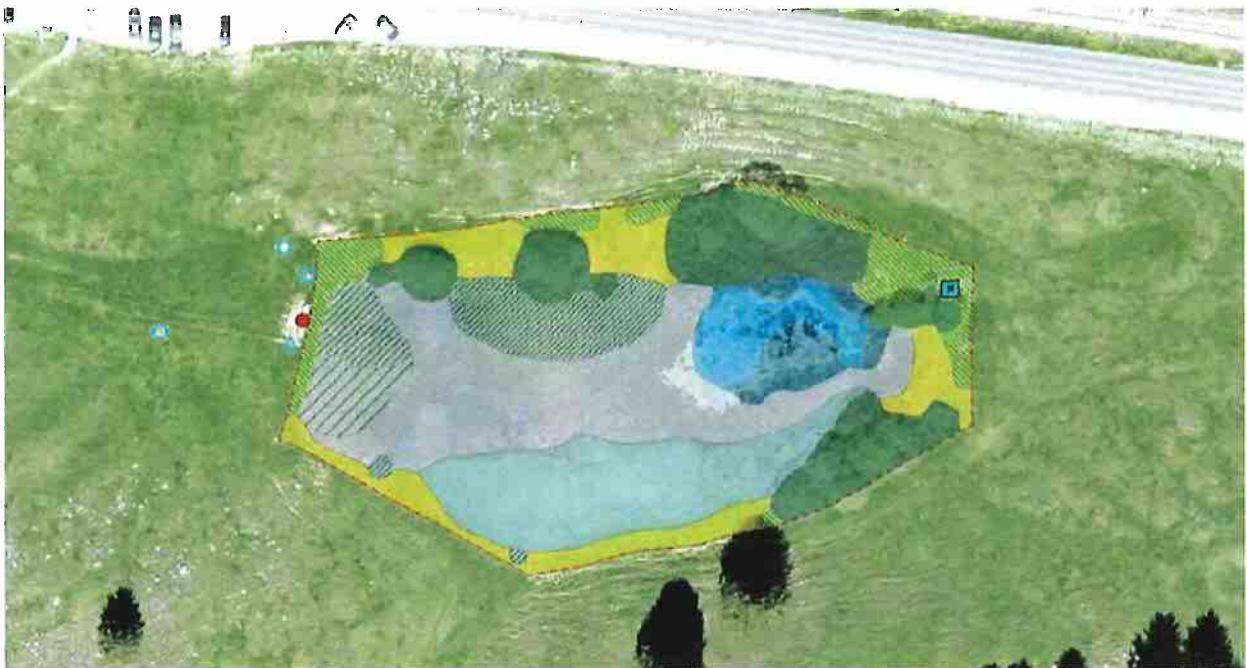
Parc Jura vaudois (contenu et graphisme de la signalétique) : 1'140.50 CHF

**Recherche de financement : 32'728.90 CHF**

Le coût net des travaux après financement sera amorti sur 10 ans dès la fin des travaux.

Carte de la végétation de l'étang de la Givrine (état en septembre 2021)

Carte de la végétation de l'étang de la Givrine, daté en septembre 2021



**Milieux naturels**

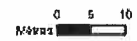
- Carrière de transition
- Parvocanqne acidophile
- Eaux calmes, envasées
- Eaux calmes, envahies par les héliophytes
- Prairie à populage

- Foyer d'orties
- Sartaie buissonnante marécageuse
- Envahissement par les jeunes saules (>=90%)
- Envahissement par les jeunes saules (>=80%)

- Envahissement par les jeunes saules (>=40%)

**Aménagements**

- Exutoire
- Abrevoir
- Ouvrage indéterminé
- Tuyau, mauvais état
- Clôture existante



## Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE GIVRINS

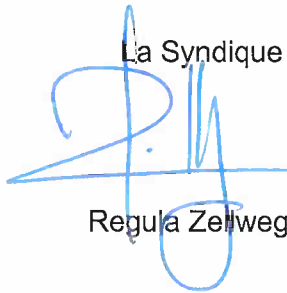
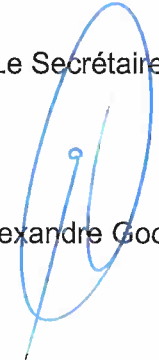

- vu** le Préavis n° 24/2024 relatif à la demande d'un crédit extrabudgétaire de CHF 139'874.39 TTC destiné à financer les travaux de renaturation de l'étang de la Givrine ;
- ouï** les rapports des commissions chargées d'étudier cet objet ;
- attendu que** cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour de la séance du Conseil Communal ;

#### d é c i d e

1. **D'accorder à la Municipalité un crédit extrabudgétaire de CHF 139'874.39 TTC destiné à financer les travaux de renaturation de l'étang de la Givrine ;**
2. **D'autoriser la Municipalité à financer cette dépense par la trésorerie communale courante ou alors, si cette dernière n'était pas suffisante, à recourir à l'emprunt aux meilleures conditions auprès d'un établissement financier et dans le cadre du plafond d'endettement.**

Ainsi délibéré en séance de Municipalité le 18 mars 2024 pour être soumis à l'approbation du Conseil Communal lors de sa séance du 18 avril 2024.

#### AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique  Le Secrétaire   
Regula Zellweger  Alexandre Good